



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.436**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-28317- DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ENTRAIDE
AU TITRE DE L'ANNEE 2013**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliott BRAMI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service des Rémunérations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard DELOCHE

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ENTRAIDE
AU TITRE DE L'ANNEE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Caisse d'Entraide du Personnel Municipal est une Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour but de mettre en œuvre des activités en faveur des agents adhérents de la Ville, dans le domaine de l'Action Sociale, de la Culture, et des loisirs.

Selon l'article 2-2 de la convention signée entre la ville et la Caisse d'Entraide le 19 décembre 2007, renouvelée le 9 décembre 2011, la Ville verse une subvention annuelle, forfaitaire pour la participation à la mise en œuvre des prestations d'action sociale allouées à ses adhérents.

A ce titre une subvention de 600 000€, a été inscrite au budget 2013 par délibération n°2013-11 du 28 janvier 2013.

La continuité du protocole d'accord du 2 juillet 2010, entre la Ville et les cinq organisations syndicales, a été présentée au Comité Technique Paritaire du 5 juin 2013. A la demande des organisations syndicales de la Ville, une extension d'accès à des tarifications préférentielles prises en charge financièrement par la Caisse d'Entraide pour les expositions culturelles sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence est proposée.

A ce titre, afin que la Caisse d'entraide puisse proposer une billetterie culturelle pour les abonnements à la bibliothèque Méjanès, ainsi qu'aux entrées aux musées de la Ville ou à des

billets de spectacles d'établissements culturels situés sur la commune d'Aix-en-Provence, il convient de prévoir une enveloppe supplémentaire de 15000€, afin d'abonder la subvention annuelle précitée du 28 janvier 2013.

Pour ce faire l'article I « Missions et Objectifs de l'Association » de la convention suscitée, signée entre la Ville et la Caisse d'Entraide doit être complétée aux fins d'inclure explicitement dans la liste des interventions l'extension d'accès à des tarifs préférentiels.

En ce sens, un avenant à cette convention est joint en annexe.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de la Caisse d'Entraide de déterminer les conditions de tarifications préférentielles, et d'en fixer les modalités d'attribution aux agents. Un bilan annuel lui sera demandé permettant d'identifier les volumes de billets culturels utilisés et le nombre d'agents bénéficiaires, ainsi que les établissements concernés.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 19 décembre 2007 renouvelée le 09 décembre 2011

- **ATTRIBUER** à la Caisse d'Entraide une subvention complémentaire, au titre de l'année 2013, d'un montant de 15000 € (quinze mille euros) afin de permettre à celle-ci de proposer aux agents de notre Collectivité une extension d'accès à une billetterie culturelle pour les expositions culturelles sur la commune d'Aix-en-Provence.

- **DIRE** que cette somme de 15000€ (quinze mille euros) sera imputée sur les lignes 92020 – 6574 - 1732 « Subventions » du budget 2013, qui présentent les disponibilités suffisantes.

**2013.436 - VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION A LA CAISSE
D'ENTRAIDE AU TITRE DE L'ANNEE 2013**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



AVENANT à la CONVENTION CAISSE D'ENTRAIDE du 19/12/2007, renouvelée le 09/12/2011

A la demande des organisations syndicales de la Ville, une extension d'accès à des tarifications préférentielles d'expositions culturelles sur la Commune d'Aix-en-Provence est proposée, via la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal.

Dans ces conditions, il convient, afin que la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal puisse honorer cette demande, de compléter l'article 1 « Missions et Objectifs de l'Association », de la Convention suscitée, en y incluant explicitement cette nouvelle intervention.

Ainsi, la liste des interventions poursuivies par la Caisse d'Entraide, définies par l'article 1 de la convention entre la Ville et la Caisse d'Entraide, signée le 19/12/2007, renouvelée le 09/12/2011, est complétée par cette nouvelle intervention :

« Proposition de tarifs préférentiels pour les abonnements à la Bibliothèque Méjanès ainsi qu'aux entrées aux musées de la Ville ou à des billets de spectacles d'établissements culturels situés sur la commune d'Aix-en-Provence ».

Fait à Aix-en-Provence, le

P/ La Caisse d'Entraide
Son représentant

Pour la Ville d'Aix-en-Provence
Le Maire



AVENANT à la CONVENTION CAISSE D'ENTRAIDE du 19/12/2007, renouvelée le 09/12/2011

A la demande des organisations syndicales de la Ville, une extension d'accès à des tarifications préférentielles d'expositions culturelles sur la Commune d'Aix-en-Provence est proposée, via la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal.

Dans ces conditions, il convient, afin que la Caisse d'Entraide du Personnel Municipal puisse honorer cette demande, de compléter l'article 1 « Missions et Objectifs de l'Association », de la Convention suscitée, en y incluant explicitement cette nouvelle intervention.

Ainsi, la liste des interventions poursuivies par la Caisse d'Entraide, définies par l'article 1 de la convention entre la Ville et la Caisse d'Entraide, signée le 19/12/2007, renouvelée le 09/12/2011, est complétée par cette nouvelle intervention :

« Proposition de tarifs préférentiels pour les abonnements à la Bibliothèque Méjanès ainsi qu'aux entrées aux musées de la Ville ou à des billets de spectacles d'établissements culturels situés sur la commune d'Aix-en-Provence ».

Fait à Aix-en-Provence, le

P/ La Caisse d'Entraide
Son représentant

Pour la Ville d'Aix-en-Provence
Le Maire